

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 16^e jour de janvier 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Line Quevillon	

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Madame Kasandra Mageau, adjointe à la direction est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2019-01-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Embauche d'un directeur général
- 5. Question des contribuables**
- 6. Levée de la séance**

2019-01-19 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE Le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est vacant depuis le départ de M. Frédérick Lee;

ATTENDU QUE La Municipalité a affiché l'offre d'emploi pour le poste de directeur-général et que la période de fermeture était le 7 janvier 2019 à 16h;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 4 candidatures et que le comité des ressources humaines en a retenu 3;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a eu 3 entrevues avec les candidats retenus;

ATTENDU QUE le comité a retenu la candidature de M. Réjean Lampron;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

- QUE la Municipalité embauche M. Réjean Lampron comme directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette en date du 4 février 2019 au salaire de 63 500.00\$ par année a 35h semaine ;
- QUE M. Lampron aura une période de probation d'une durée de 6 mois;
- QUE Suite à sa période de probation de 6 mois, le salaire de M. Lampron sera bonifié de 2.5%;
- QUE M. Lampron aura 3 semaines de vacances par année;
- ET QUE M. Lampron recevra des frais de déplacement de 50\$ pour tous les comités qu'il animera en dehors de sa période de travail.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2019-01-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h05

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, Kasandra Mageau adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par

Kasandra Mageau, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par

Denis Légaré, maire